

L'école libérale et l'Encyclique

La presse libérale et libéralisante du pays abuse véritablement de l'Encyclique *Affari vos*, et on dirait, à voir à quelle sauce elle cherche à accommoder le document pontifical, qu'elle s'applique assidûment à le dénaturer, au lieu de l'*expliquer* et de le *défendre*, selon que le St. Père en fait un devoir aux journalistes catholiques. Tantôt c'est un organe libéral qui prétend, sans avoir même l'air de se douter de l'énormité qu'il commet, qu'il faut lire l'Encyclique *entre les lignes*. Tantôt ce sont des confrères non moins complaisants envers le libéralisme qui partent de l'Encyclique pour justifier ceux qui ont fait opposition aux vœux et aux revendications de l'épiscopat canadien. Voyons ce qui en est de ces deux prétentions.

Il faut lire l'Encyclique "entre les lignes."—Est-ce un catholique qui a écrit cela? De nom, peut-être; de fait, assurément non. C'est le manque de respect le plus stupéfiant à l'égard de la parole pontificale qu'il nous ait jamais été donné de constater dans notre catholique pays. C'est une audace qui a presque la portée d'un blasphème. Et si nous ne savions que le Canada catholique passe depuis quelques années par une crise durant laquelle un vent de folie semble tourner les têtes, nous nous demanderions si nous n'entendons pas là un écho sorti du tombeau de Luther ou de Calvin.

Comment! voici un conflit dans lequel les intérêts catholiques sont directement en cause, qui a été créé par les ennemis de l'Eglise et envenimé par tant de passions humaines que l'intervention du Docteur infallible est devenue nécessaire pour tracer aux catholiques la ligne de conduite qu'ils doivent suivre—et quand cette intervention se produit, avec toute l'autorité qui s'attache à la parole du Vicaire du Christ, sous la forme d'un enseignement et d'une direction exprimés en termes soigneusement pesés et mesurés—et quand tout l'épiscopat canadien est venu mettre en lumière cet enseignement et cette direction par une interprétation commune, avec défense d'y attacher une autre interprétation, voici qu'un écrivain aussi ignorant qu'ignoré sort

des rangs des fidèles pour opposer son jugement individuel à toute l'autorité de l'Eglise enseignante répercutée du haut en bas de l'édifice catholique ! Voici que ce présomptueux s'écrie : "Ce n'est pas ce qui est dit dans l'Encyclique qu'il faut prendre, ce n'est pas ce qui y est clairement exprimé, ce n'est pas ce qu'y ont nettement vu tous les évêques, c'est ce qui y est en blanc, ce qui se cache entre les lignes, ce qui y est masqué par les formules imprimées et ce que les évêques n'ont pu faire ressortir, ne l'ayant pas vu." !

Eh bien, nous disons que c'est du délire, ou bien le mépris le plus flagrant que nous connaissions de toute l'autorité de l'Eglise enseignante. C'est une injure, diabolique si elle est voulue, que cette assimilation du magistère de l'Eglise, tel qu'exercé par le chef visible de la catholicité, à l'habileté tortueuse de trop de personnages politiques que nous connaissons et à qui la parole semble avoir été donnée, suivant le mot de Talleyrand, pour déguiser leur pensée.

Cette prétention couvre, en outre, une erreur trop manifeste et trop grave pour que celui qui la professe publiquement puisse sauvegarder sa bonne foi autrement qu'en avouant son ignorance des notions élémentaires qui sont à la base même de sa foi. Le Pape est le continuateur des enseignements du Christ, et autant vaut dire qu'il faut lire l'Evangile entre les lignes que de le dire des enseignements promulgués ou des directions données par le Pasteur des pasteurs dans des documents qui s'adressent soit à l'Eglise universelle, soit à une Eglise particulière. Autant vaut admettre tout de suite le principe du libre examen et passer au protestantisme qui, lui, laisse toute liberté à ses adeptes de lire entre les lignes et de trouver dans les Saintes Ecritures ce qui convient aux caprices de leur esprit ou aux faiblesses de leur volonté.

Nous ne sommes pas juges des intentions ni du dessein secret de ceux qui ont imaginé cette étrange formule, mais nous savons que, dans un temps où la déraison semble s'être emparée de tant d'esprits, il est dangereux de jeter en pâture aux faibles qui hésitent entre leur devoir et leur intérêt, aux partisans quand même qui capitonnet leurs consciences pour en étouffer les cris, aux assoiffés d'émancipation, aux révoltés en herbe, à tous ces impatients qui, à un titre ou à un autre, voudraient bien secouer le joug qui les retient encore, une justification aux manifestations que rend possibles leur état d'esprit. Et c'est avec beaucoup de raison que notre confrère du *Manitoba* a pu dire :

Oui, c'est bien à l'abîme que conduit cet exercice.

Prétendre, pour avoir le sens de l'Encyclique, qu'il faut la lire entre les lignes, c'est dire que le Saint Père a voulu à dessein

— cacher sa pensée, et nous laisser dans cette incertitude qui permet à chacun de garder son opinion sur une matière depuis si longtemps controversée ; c'est proclamer l'inutilité de cette parole auguste ; c'est jeter des semences de discorde entre les catholiques, que l'on convie à interpréter chacun à sa manière l'enseignement pontifical. Car si Jacques a le droit de lire entre les lignes, Pierre aura certes le même droit. Et comme entre les lignes, il n'y a rien pour guider l'esprit, il s'en suivra qu'il y aura autant d'interprétations diverses que de lecteurs.

Nous avons déjà dit que cette suggestion était mauvaise et outrageante pour le Pape et l'épiscopat. Nous devons ajouter qu'elle frise l'impiété. Car la doctrine de l'interprétation privée se trouve, au moins en germe, dans cette suggestion.

Non moins déplorable est la tentative de la presse libérale quand elle prétend trouver dans l'Encyclique la justification de la conduite de ceux qui, dans ce conflit scolaire, se sont opposés aux vœux et aux revendications de l'épiscopat canadien. Elle n'en peut arriver là qu'en usant du procédé que nous venons de flétrir, en lisant "entre les lignes."

Il est, en effet, impossible que le Souverain Pontife ait donné à la fois raison aux évêques canadiens et à ceux qui les ont combattus ; qu'il ait félicité les évêques sur la manière dont ils ont rempli leur devoir dans ces graves conjonctures, et qu'il ait décerné les mêmes éloges à ceux qui s'arc-boutaient dans tous les prétextes et toutes les hypocrisies possibles, pour faire échouer d'abord la réparation que l'épiscopat avait acceptée comme suffisante, et lui refuser ensuite cette même réparation ; qu'il ait ajouté à l'approbation que ces dignes prélats trouvaient dans le témoignage de leur conscience la souveraine autorité de son propre assentiment et de sa propre approbation comme Pasteur universel, et qu'il ait partagé cette approbation au bénéfice de ceux qui se sont sans cesse employés à les contrecarrer ; qu'il ait reconnu que ces princes de l'Eglise ont cherché et cherchent encore à protéger et à défendre des droits sacrés, et qu'il ait étendu cette constatation aux violateurs de ces droits et à ceux qui, de toutes manières, ont empêché la minorité catholique de rentrer en possession de ses privilèges.

Or, que dit textuellement le Pape dans l'Encyclique *Affari vos* ? Écoutons :

"Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune rigueur, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et, bien que sur ce

“ point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience. sachez néanmoins que *Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation*. Car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherché et que vous cherchez encore à protéger et à défendre.”

Est-ce assez clair, assez explicite, assez catégorique ?

Que dit maintenant le Pasteur Suprême de l'attitude des catholiques laïques ? Écoutons encore :

“ Ce qui est *plus déplorable encore*, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pas su se concerter pour défendre des intérêts qui importent à si haut point au bien commun, et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence *aux intérêts des partis politiques*, qui sont d'ordre bien inférieur.”

Voilà un blâme A qui s'adresse-t-il ? Aux catholiques qui, dans tout ce conflit, sont restés fidèles à la direction donnée par l'épiscopat, ont désiré ce qu'il désirait, accepté ce qu'il acceptait, refusé ce qu'il refusait ? On ne saurait le soutenir sans mettre le Pape en contradiction avec lui-même, puisqu'il loue sans réserve l'attitude de l'épiscopat.

A quels catholiques s'adresse donc ce reproche de n'avoir pas “ su se concerter pour défendre des intérêts qui importent à si haut point au bien commun et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien inférieur ” ? Evidemment à ceux qui, loin d'être fidèles à la direction donnée par les évêques canadiens, loin d'appuyer de tout leur zèle leurs revendications, loin d'accepter ce qu'ils acceptaient, loin de refuser ce qu'ils refusaient, loin de subordonner leurs intérêts de parti à des intérêts d'un ordre bien supérieur, se sont appliqués à aller d'abord plus vite que les évêques, à exiger quand même le désaveu quand ils y renonçaient ; puis, quand la justice est enfin venue dans une mesure substantielle et jugée satisfaisante par les évêques, l'ont fait échouer par la plus mesquine des tactiques, sous prétexte qu'elle n'était pas suffisante ; puis, quand ils ont eu eux-mêmes à rendre la pleine et entière mesure de justice qu'ils avaient promise, n'en ont donné, après s'être concertés avec les persécuteurs, qu'une mesure acceptée par ces derniers, repoussée par les évêques et déclarée par le Pape lui-même “ défectueuse, imparfaite et insuffisante.”

Voilà comment l'Encyclique justifie les menées et les manœuvres du libéralisme canadien. Il suffit d'un mot, du reste, pour établir le partage des responsabilités. Que veut le Pape, que veulent les évêques, que veulent les catholiques fidèles à leurs pasteurs ? L'école catholique avec tout ce qu'elle comporte ; l'édu-

education catholique des enfants catholiques, si magistralement exposée par Léon XIII dans la partie doctrinale de l'Encyclique *Affari vos*. Que nous a donné le libéralisme en tant que parti ? L'école neutre. Que nous conserve-t-il ? L'école neutre. Voilà la part des uns et des autres, quoi que prétende, au contraire, l'école libérale.

Mais le Pape a pris la question telle qu'elle était quand, transférée de la Propagande à la secrétairerie d'Etat, elle était tombée dans le domaine diplomatique ; il a pris la situation telle que l'avaient faite les agissements ouverts ou occultes du libéralisme, auxiliaire ou complice de la franc-maçonnerie ; il l'a prise telle que l'avait faite la désunion des catholiques ; il l'a prise telle que l'avait faite l'aveuglement des électeurs et, juge suprême de ce que demandent les intérêts des âmes, et voulant tirer d'une situation ainsi gâchée tout le parti possible, il a dit à NN. SS. les évêques : " Sans jamais cesser de réclamer le droit en son entier, sans jamais vous lasser de poursuivre, avec zèle et avec prudence, le but à atteindre, qui est de pourvoir pleinement aux droits des catholiques et à l'éducation des enfants catholiques au Manitoba, ne refusez pas les satisfactions partielles que l'on vous offrira et usez des moyens d'atténuer le mal et d'en éloigner davantage les dangers."

Le Pape signale le mal. Il le montre allant s'aggravant par la faute, en partie, des catholiques qui, sur cette question, se sont séparés de leurs évêques. Il loue ces augustes prélats de leur vigilance et de leur zèle ; il loue, par conséquent, implicitement les catholiques et les hommes de bonne volonté qui les ont secondés. Mais, reconnaissant qu'il a affaire aujourd'hui à une société atteinte du mal qui travaille les sociétés européennes, il conseille à nos chefs spirituels de tirer de la situation le meilleur parti possible en usant des remèdes capables de restaurer, ne fût-ce que partiellement, l'énergie et les forces de la société malade.

Qu'y a-t-il dans tout cela qui puisse paraître, à ceux qui ont fait le mal, qui l'ont aidé à prendre racine, qui le continuent et menacent de le perpétuer, l'ombre d'une justification possible ? Rien, assurément, absolument rien. Or, qui a fait le mal ? Le libéralisme en tant que parti. Qui le continue ? Le libéralisme en tant que parti.

Après cela, il est facile de conclure.

Le libéralisme canadien

Les libéraux de ce pays ont toujours cherché à séparer leurs causes de celles des libéraux des autres pays.

Ils ont toujours prétendu que leur libéralisme n'avait aucune parenté avec le libéralisme des pays latins. Ils se disent libéraux comme Gladstone, et pour eux cette affirmation leur semble une réponse catégorique à toutes les accusations que nous portons contre eux. Nous avons beau établir l'étroite liaison qu'il y a entre le libéralisme anglais et le libéralisme français, ils ne comprennent pas.

Donoso Cortès, dans son bel ouvrage intitulé "Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme", parlant de l'école libérale, dit : "Cette école n'est pas encore arrivée à comprendre, et probablement ne comprendra jamais le lien étroit qui unit entre elles les choses divines et les choses humaines. Elle méconnaît totalement la grande parenté des questions politiques avec les questions sociales et les questions religieuses ; elle ignore la dépendance où sont tous les problèmes relatifs au gouvernement des nations, de ces autres problèmes qui se rapportent à Dieu, législateur suprême de toutes les associations humaines."

Ce qui caractérise l'école libérale européenne caractérise l'école libérale canadienne. Pour le voir, nous n'avons qu'à étudier les discours et les écrits de nos chefs libéraux, surtout de celui de ces chefs qui représente la quintessence du libéralisme canadien.

En 1877, dans un discours sur le libéralisme politique, M. Laurier essaya de fixer le credo du libéralisme canadien. Ce discours est la preuve la plus forte que nous puissions avoir de la communauté d'idées du libéralisme. Pas un mot dans ce discours nous faisant voir la parenté des questions politiques avec les questions sociales et les questions religieuses. Au contraire, M. Laurier semble s'exercer à éviter ces grandes questions et à réduire le but d'un parti politique à la seule question de la forme des gouvernements. Plus illogique que les radicaux, qui veulent baser leurs croyances politiques sur leurs fausses croyances religieuses, M. Laurier, dans sa conception des principes qui doivent diriger un parti, ne comprend pas le lien étroit qui unit entre elles "les choses divines et les choses humaines." Il oublie, en étalant sa thèse, que l'homme est d'abord un être religieux et que Dieu est le lé-

gislateur de toutes les associations humaines. En venant établir devant le pays les croyances politiques de son parti, M. Laurier ne s'occupe pas de déclarer sa pensée sur Dieu et l'homme, sur le bien et le mal, sur l'ordre et le désordre. Les paroles suivantes de Donoso Cortès s'appliquent parfaitement au discours dont nous parlons.

“ Quant à l'école libérale, considérée généralement, elle n'est pas théologienne, si ce n'est au degré que sont nécessairement toutes les écoles. Sans faire une explication explicite de sa foi, sans s'occuper de déclarer sa pensée sur Dieu et l'homme, sur le bien et le mal, sur l'ordre et le désordre, faisant au contraire parade de son dédain pour ces hautes spéculations, l'école libérale croit en un Dieu abstrait et indolent, servi dans le gouvernement des choses humaines par les philosophes, et dans le gouvernement universel des choses, par certaines lois qu'il a établies au commencement des temps. Il est le roi de la création ; le Dieu de cette école ignore, dans une auguste ignorance, de quelle manière ces royaumes sont conduits et gouvernés. Lorsqu'il a envoyé des ministres pour gouverner en son nom, il a déposé en eux la plénitude de sa souveraineté et les a déclarés perpétuels et inviolables. Dorénavant les peuples lui doivent le culte, et non l'obéissance”.

Dans son discours sur le libéralisme, M. Laurier dit : “ D'un côté, vous avez ceux qui gouvernent, et de l'autre, ceux qui surveillent. D'un côté, vous avez ceux qui sont au pouvoir, et qui ont intérêt à y rester ; de l'autre, vous avez ceux qui ont intérêt à y arriver eux-mêmes. Quel sera le lien de cohésion qui réunira chacun de ces différents groupes ? Quel sera le principe, le sentiment qui rangera les éléments de la population, soit parmi ceux qui gouvernent, soit parmi ceux qui surveillent ? Ce sera ou le principe libéral, ou le principe conservateur. Vous verrez ensemble ceux qu'attire le charme de la nouveauté, et vous verrez ensemble ceux qu'attire le charme de l'habitude. Vous verrez ensemble ceux qui s'attachent à tout ce qui est ancien, et vous verrez ensemble ceux qui sont toujours disposés à réformer.”

Pour M. Laurier, ce qui doit diviser en deux partis un peuple, c'est d'un côté le charme de la nouveauté, et de l'autre le charme de l'habitude. Les premiers sont les libéraux, qui sont toujours disposés à réformer, et les derniers sont les conservateurs, qui s'attachent à tout ce qui est ancien. C'est sur cette définition que M. Laurier se base pour nous faire le credo de son libéralisme.

Dans tout ce discours, pas un mot pour nous dire quels sont les principes religieux qui doivent nous guider dans les réformes qu'il y a à faire et dans les institutions qu'il y a à conserver.

Donoso Cortès a raison de dire que pour l'école libérale, toutes les questions relatives au bien et au mal se réduisent à une question de gouvernement.

Jamais un chef d'école n'a poussé aussi loin les faux principes du libéralisme. Jamais personne n'a méconnu autant la grande parenté des questions politiques avec les questions sociales et religieuses, et jamais, croyons-nous, un chef chargé de faire un credo politique ne s'est si peu occupé de déclarer sa pensée sur Dieu et l'homme, sur le bien et le mal, sur l'ordre et le désordre. Le dédain de M. Laurier pour ces hautes spéculations est complet, et dans les trente pages de son discours, sa seule occupation est de nous prouver que l'essence du parti libéral est un besoin de nouveauté, sans nous dire un seul mot des principes qui doivent nous guider dans les réformes que nous devons faire.

L'homme est surtout un être religieux. Mais pour M. Laurier, quand il s'agit de politique, l'homme n'est plus un être religieux, mais un simple animal guidé par son instinct : le charme de la nouveauté et le charme de l'habitude. Ici je ne puis m'empêcher de citer encore Donoso Cortès : " De toutes les écoles, celle-ci (l'école libérale) est la plus stérile, parce qu'elle est la plus ignorante et la plus égoïste. Elle ne sait, comme on l'a vu, rien de la nature du mal et de celle du bien ; elle a à peine une notion de Dieu ; elle n'en a aucune de l'homme. Impuissante pour le bien, parce qu'elle manque de toute affirmation dogmatique ; impuissante pour le mal, parce qu'elle a horreur de toute négation intrépide et absolue, elle est condamnée sans le savoir à aller se jeter, avec le vaisseau qui porte sa fortune, ou dans le port du catholicisme, ou sur les écueils socialistes. Cette école ne domine que lorsque la société se meurt ; la période de sa domination est cette période transitoire et fugitive où le monde ne sait s'il doit aller avec Barrabas ou avec Jésus, et demeure en suspens entre une affirmation dogmatique et une négation suprême. La société se laisse alors volontiers gouverner par une école qui ne dit jamais J'AFFIRME, ni JE NIE, et qui dit toujours JE DISTINGUE. L'intérêt suprême de cette école est de ne laisser pas arriver le jour des négations radicales et des affirmations souveraines ; et, pour cela, au moyen de la discussion, elle confond toutes les notions et propage le scepticisme, sachant bien qu'un peuple qui entend sans cesse dans la bouche de ses sophistes le pour et le contre de tout, finit par ne pas savoir à quoi s'en tenir et par se demander à lui-même si la vérité et l'erreur, le juste et l'injuste, le honteux et l'honnête sont réellement contraires entre eux, ou s'ils ne sont qu'une même chose considérée sous différents aspects."

N'est-ce pas que le libéralisme canadien est bien le libéralisme dont parle Donoso Cortès ?

Pour bien le voir, étudions l'attitude du parti libéral dans une question religieuse. Prenons cette question des écoles du Manitoba et voyons ce que l'école libérale canadienne, par la bouche de son chef, a déclaré. M. Laurier, sur cette question, a-t-il jamais fait une affirmation souveraine ou une négation radicale ? Non, il a toujours distingué. Quand il s'est agi du désaveu, il n'a jamais voulu dire que, lui au pouvoir, il désavouerait la loi Greenway-Martin, et d'un autre côté il n'a jamais voulu, nier non seulement le droit du désaveu, mais même son opportunité. Quand, plus tard, le gouvernement a posé certaines questions aux tribunaux, M. Laurier n'a jamais voulu faire de négations ou affirmations catégoriques, et quand le Conseil Privé reconnaissait les droits des catholiques manitobains, M. Laurier en était encore à distinguer. Il n'a jamais voulu dire clairement sa pensée sur cette question ; il n'a jamais voulu affirmer que les catholiques avaient été maltraités ; il n'a jamais voulu le nier non plus. La province de Québec n'a jamais pu avoir de lui la définition des écoles catholiques. Pour tout dire en un mot, l'intérêt suprême de M. Laurier a été de ne laisser pas arriver le jour des négations radicales et des affirmations souveraines et, pour cela, au moyen de la discussion, "il confond toutes les notions, propage le scepticisme, sachant bien qu'un peuple qui entend sans cesse dans la bouche de ses sophistes le pour et le contre, finit par ne pas savoir à quoi s'en tenir, et par se demander à lui-même si la vérité et l'erreur, le juste et l'injuste, le honteux et l'honnête sont réellement contraires entre eux, ou s'ils ne sont qu'une même chose considérée sous différents aspects."

Depuis l'énonciation des principes du libéralisme canadien, M. Laurier a été fidèle à son programme. Il a toujours ignoré le côté social et religieux des questions politiques, et, comme le dirait Cortès, "ennemi en même temps des ténèbres et de la lumière," le chef libéral a choisi pour son parti " nous ne savons quel crépuscule incertain entre les régions lumineuses et les régions opaques, entre les ombres éternelles et les divines aurores. Placé dans cette région sans nom, il a entrepris la tâche de gouverner sans peuple et sans Dieu. Entreprise extravagante et impossible. Ses jours sont comptés, car à un point de l'horizon, Dieu commence à paraître, et le peuple à un autre point."

LIÉON.

Ligue des Patriotes

III

Le drapeau de la Ligue et ses collaborateurs

Le précédent chapitre nous a fait voir une ébauche de ce que pourrait être le programme de cette " Ligue des Patriotes ", dont je prônais la convenance dans le chapitre premier.

Une ébauche, dis-je, et c'est à dessein. Ni ce mien ami dont j'ai mis à contribution les patriotiques notes, ni moi-même n'avons la prétention de tracer le code *ne varietur* qui doit inspirer le ralliement si désirable de nos forces nationales. Simple-ment avons-nous essayé de fournir notre modeste concours à la tâche commune qui s'impose à tous les vrais patriotes. Simple-ment avons-nous voulu offrir quelques suggestions praticables, que d'autres, plus compétents, pourront développer ou amender, avant que d'en tenter la mise en pratique : tentative où, nous en sommes intimement convaincus, la fortune sûrement sourirait aux braves, tentative, en tous cas, qui aurait notre plus entière adhésion et collaboration.

Ce qu'il faut, c'est de délimiter un terrain d'action sociale et politique où le patriotisme pur et la foi catholique, plus forte que tous les vils intérêts humains, convient, rassemblent, unissent, pour les faire travailler, en toute harmonie et charité, aux progrès de notre race, à la gloire de notre religion sainte, tous les hommes de bonne volonté. Ce qu'il est opportun de faire, et au plus tôt, c'est d'arborer, au sein de la mêlée présente des passions qui nous absorbent, des vilenies qui nous dégradent, des jalousies et inimitiés qui nous annihilent, un drapeau nouveau, dont les couleurs brillantes et sympathiques fascinent irrésistiblement et attirent sous son ombre toutes les âmes droites, tous les cœurs généreux. La masse de nos nationaux, enrégimentée de la sorte, formerait un bataillon d'élite dont les charges d'ensemble emporteraient d'assaut toutes les places fortes de l'ennemi et assureraient des triomphes éclatants à la cause sacrée que nous devons tous avoir à cœur.

Mais pour attirer à lui de cette façon, ce drapeau nouveau devra n'avoir pas été compromis déjà en des engagements équi-

voques. Il devra être vierge des poussières, de la boue, hélas ! il faut bien le dire, jaillissant de toutes parts dans la lutte acrimonieuse que se font aujourd'hui nos partis politiques. Que si, d'aventure, il avait, de près ou de loin, été à la bataille, il faudrait le renouveler, le régénérer, en rafraîchir les couleurs dans un baptême de foi, de patriotisme ardent et désintéressé. En d'autres termes, ce drapeau du ralliement national, il nous le faut de telle nature que tous puissent lui rendre hommage sans regret, se vouer sans arrière-pensée à sa défense : tous, pour peu qu'ils soient résolus à adopter pour règle de conduite l'adage latin : *Salus patriæ suprema lex.*—"La loi suprême, c'est le salut de la patrie" : pour nous, de la patrie catholique et française !

Ce drapeau, on n'y verra ni taches bleues, ni taches rouges dont puissent prendre ombrage les néophytes, récemment convertis du soi-disant libéralisme ou du conservatisme prétendu, enfin décidés à jeter aux orties ces vieilles défroques, pour redevenir patriotes et croyants. Ce drapeau, il sera tout blanc, avec nulles autres armoiries qu'une couronne de feuilles d'érable (notre emblème national) encadrant le Cœur brûlant du Christ qui aime les Francs.

Voilà l'emblème du parti ou de l'organisation nouvelle dont nous appelons de tous nos vœux l'entrée en scène, comme champion de notre patriotisme, dans les joûtes politico-sociales qui se préparent, qui sont déjà commencées et dont l'avenir de la race française en Amérique sera bientôt l'enjeu.

Porte-étendard d'un tel emblème catholique et national, cette organisation nouvelle elle-même, que sera-t-elle ? Depuis assez longtemps déjà qu'on rêve d'elle, des idéals notablement diversifiés en ont été esquissés.

Quelques publicistes, en la préconisant avec vigueur et conviction, ne lui ont point assigné d'autre rôle que celui d'un Centre catholique, façonné sur le modèle du Centre allemand, et dans lequel se grouperait une élite d'esprits indépendants. Ceux-ci n'aspireraient aucunement à participer au gouvernement de la chose publique ; ils se borneraient à maintenir l'équilibre du pouvoir entre les deux grands partis existants, pour les contraindre à bien faire, par une pression salutaire et alternative sur leur désir de dominer ; ils s'astreindraient, de la sorte, à une existence plutôt passive qu'active, de peur de se compromettre.

D'autres, et parmi ceux-là l'écrivain de la *Défense*, que nous citons il y a quinze jours, sont plutôt d'avis que l'organisation nouvelle doit être vivante et agissante ; qu'elle doit prendre sa part des responsabilités du gouvernement de l'Etat, dès qu'elle

sera assez puissante, assez fortement constituée pour y exercer une influence aussi bienfaisante que légitime ; que, fondée d'abord sur la défensive, elle ne doit pas hésiter à prendre l'offensive aussitôt que les circonstances le lui permettront. Pour cela, ils croient qu'il sied aux pionniers de l'organisation nouvelle d'entrer résolument dans l'un des grands partis existants, pour le revivifier, le régénérer, le ramener tout à fait aux saines doctrines, par l'exemple et l'entraînement, ou bien pour se substituer à lui, en élaguant peu à peu de son sein tous les éléments malsains qu'ils y auront rencontrés.

Et des partis existants en notre pays, ils choisissent, comme le plus susceptible de subir cette régénération, ces modifications indispensables, le parti conservateur canadien-français. Car, s'il est vrai de dire, affirment-ils bien justement, que l'un et l'autre de nos grands partis actuels comptent une foule d'individualités recommandables, au double point de vue si élevé de la foi et du patriotisme, c'est-à-dire de soldats valeureux et dévoués, tout indiqués pour la composition du régiment nouveau qu'il est urgent d'organiser, l'on ne peut pas moins refuser d'admettre que la masse des esprits bien pensants, des hommes aux principes orthodoxes, les plus en harmonie avec les enseignements de l'Église infaillible, se trouve encore dans le parti conservateur. Ce parti lui-même, cependant, n'en contient pas moins, également, un trop grand nombre de sujets absolument en désaccord avec les véritables doctrines dont ils se réclament. Il a donc besoin d'être épuré, d'être émondé de ces éléments pervers à la place desquels s'introduiraient les bons éléments, un instant égarés dans les sentiers du faux libéralisme. Il lui faut faire subir un remodelage complet, qui le rende plus digne de ses nobles attributs, lui qui fut, ou qui, du moins, devait être, de tout temps, le bras droit de l'Église ; un remodelage qui, en le recomposant, en l'ouvrant assez large, en le faisant assez net pour que les grandes âmes de tous les camps y trouvent naturellement leur place, au service exclusif de Dieu et de la Patrie, le rende apte à assumer la qualité et le rôle de ce parti national et catholique, dont notre nationalité a si grand besoin pour assurer sa vie, sa permanence, le respect et l'influence auxquels elle a droit en ce Nouveau Monde.

Telle est bien l'idée dont s'est vraisemblablement inspiré l'écrivain de la *Défense* quand il dit :

« Pourquoi ne se formerait-il pas un parti national ayant pour but de grouper et d'utiliser ces forces perdues, celles que représentent les esprits indépendants, les âmes sincèrement

éprises de patriotisme et de foi, dont chaque allégeance politique du jour offre un large contingent pour la cause du bien ?

“ Le rôle de ce parti serait de veiller au maintien intégral de nos institutions religieuses et nationales, en combattant les innovations malheureuses que l'esprit moderne tenterait d'y introduire.

“ Or le parti qui devra naître de la dissolution de l'élément libéral-conservateur, c'est-à-dire le parti conservateur tout court, purifié au creuset des catastrophes récentes, nous semble tout prêt à assumer ce rôle glorieux.

“ Que tous les éléments vraiment sains s'unissent donc pour le constituer et lui donner autant de prestige que possible.”

SPERANZA.

LE PARTI LIBÉRAL ET L'EXÉCUTION DU COMLOT MAÇONNIQUE.

LA QUESTION DES ECOLES DU MANITOBA.

La franc-maçonnerie, œuvre privilégiée de Satan, ennemie avouée de l'Eglise de Rome, a donc formé le vaste complot de remplacer, dans tout l'univers, le règne du Christ par celui de la raison pure. Léon XIII le dit assez clairement dans son encyclique *Humanum genus* : “ A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des francs-maçons. C'est publiquement, à ciel ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Eglise afin d'arriver, si faire se pouvait, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables à Jésus-Christ Sauveur.”— Or on ne saurait le nier, l'œuvre maçonnique a fait un progrès immense dans notre pays, depuis quelques années ; et la religion nouvelle, le rationalisme, dont elle s'est faite le porte-drapeau, s'est affirmée hautement et dans sa doctrine, et dans sa pratique. Malheureusement pour nous, et c'est ce qui a lieu de nous alarmer, les professions de foi du plus pur rationalisme ont été faites publiquement par des Canadiens-français se proclamant catholiques et appartenant au parti libéral. Ils ont été nombreux, depuis 1890, les champions du libéralisme catholique, dans notre pays ; et cet étalage

de principes libéraux n'a pas peu contribué à inculquer à notre peuple *les idées nouvelles* ou cet *indifférentisme religieux* qui favorise si bien la secte dans l'exécution de son vaste complot.

La première phase de cette conspiration contre le règne social de Jésus-Christ consiste dans la laïcisation de l'éducation. C'est à l'école que la franc-maçonnerie fait la première application de sa doctrine antichrétienne ; et il faut avouer que la manœuvre est excellente, si l'on considère surtout le but que poursuit la secte. Songeant à refaire l'ordre social sur des bases rationalistes, elle doit, avant tout, séparer complètement l'éducation de la religion et chercher à s'emparer de l'enseignement. On s'est plu dernièrement, dans l'assemblée législative de notre province, à répéter cette maxime : *qui tient l'école tient l'avenir des générations*. Or rien n'est plus vrai, et la franc-maçonnerie le sait mieux que qui que ce soit, puisque c'est par le moyen de l'enseignement athée et de la neutralité scolaire qu'elle a réussi à inoculer aux sociétés européennes le venin qui a eu jusqu'ici des effets si délétères sur leur organisme. Demandez à la France quelles sont les blessures qui la font gémir aujourd'hui, si ce ne sont celles que lui ont causées les coups de Jules Ferry, dans ses fameuses lois sur l'école. Dès lors, rien de surprenant pour nous que la secte ait décidé de nous appliquer ici ce qui lui a si bien réussi ailleurs.

L'abolition des écoles séparées au Manitoba, décrétée en 1890, n'est que la réalisation d'une partie du complot maçonnique au Canada. La loi décrétant cette abolition établissait l'école neutre, l'école non-confessionnelle ; c'est ainsi que l'affirmait à la Chambre des Communes le grand-maître des Orangistes, lors de la discussion sur le Bill réparateur : *"Ainsi, disait-il, les écoles aujourd'hui établies (au Manitoba), d'après la déclaration du Conseil privé qui a examiné la question, sont strictement non-confessionnelles"* . . . et plus loin l'orateur ajoutait : *"Je prétends que l'on n'a pas le droit d'enseigner les dogmes des églises dans les écoles publiques du pays."* Voilà qui est une déclaration claire et catégorique ; la maçonnerie canadienne, par la bouche d'un de ses chefs, nous fait entendre sans ambiguïté quelles étaient ses intentions quand, par l'intermédiaire d'un parlement composé en grande partie de ses adeptes, elle faisait voter, en 1890, l'abolition des écoles séparées au Manitoba et enlever brutalement à nos coreligionnaires les droits qui leur avaient été garantis par la constitution du pays. C'était de créer *"un système d'éducation qui fût en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'eût pour but que la connaissance des choses pu-*

rement naturelles et la vie sociale sur cette terre :" or, c'est justement en quoi consiste, d'après Dom Benoit, la prétention fondamentale des rationalistes sur l'école.

Il serait pour le moins inutile d'insister, pour le moment, sur le rôle qu'a joué la franc-maçonnerie dans cette œuvre de laïcisation des écoles au Manitoba ; nul ne devrait l'ignorer aujourd'hui. Et tous ceux qui, alors, avaient une intelligence libre pour comprendre savaient très bien que c'était là l'œuvre personnelle de la secte. Lorsque cette question eut à parcourir tous les dédales judiciaires par lesquels elle a passé, l'acte du Parlement manitobain fut défendu par le sectaire le plus haineux et le plus fanatique qu'il y eût au Canada (*chose bien explicable, ce reptile humain vient de s'accoler au flanc du parti libéral*). Et lorsqu'enfin—, après bien des retards et des atermoiements, le parti conservateur, qui était alors en majorité à la Chambre des Communes du pays, se décida à soumettre au Parlement une loi destinée à redresser les griefs des catholiques manitobains, à leur rendre leurs écoles séparées, à consacrer la doctrine catholique sur l'école et l'enseignement, l'on vit les sectaires avoués des deux partis politiques faire abstraction de leur esprit de parti habituel et s'unir sous le drapeau noir de la franc-maçonnerie pour marcher à l'assaut des droits du catholicisme. Au nom du rationalisme, ces suppôts de Satan réclamèrent la neutralité scolaire, l'égalité des religions devant l'État, et même la sécularisation de la législation, tout en ne manquant pas d'abreuver notre digne clergé des injures les plus monstrueuses. Il y avait lieu d'espérer que ces ennemis de l'ordre religieux et social seraient écrasés par le nombre des catholiques sincères et des protestants honnêtes et que leurs voix ne trouveraient d'autres échos que ceux de leurs ateliers maçonniques. Malheureusement il n'en fut pas ainsi ; le parti libéral, sous la direction d'un Canadien-français s'affirmant catholique, contrôlant absolument un élément important de sa nationalité et de sa religion, le parti libéral, dis-je, emboîta le pas derrière les frères-maçons, et cédant à l'appât d'un pouvoir depuis si longtemps convoité, sanctionna le vol fait à nos coreligionnaires du Manitoba de leurs libertés religieuses et constitutionnelles. Trouvant ainsi chez les catholiques l'auxiliaire et les secours qui lui manquaient chez les protestants, la franc-maçonnerie triomphait, et avec elle le rationalisme venait d'accomplir un grand pas.

Léon XIII, dans l'encyclique précitée, s'adressant spécialement au clergé catholique, disait : " Afin d'atteindre plus aisément le but de Nos désirs, Nous recommandons avec une nou-

velle instance à votre foi et à votre vigilance la *jeunesse qui est l'espoir de la société*. Appliquez à sa formation la plus grande partie de vos sollicitudes pastorales. Quels qu'aient pu être à cet égard *votre zèle et votre prévoyance, croyez que vous n'en ferez jamais assez* pour soustraire la jeunesse aux écoles et aux maîtres près desquels elle serait exposée à respirer le souffle empoisonné des sectes. Parmi les prescriptions de la doctrine chrétienne, il en est une sur laquelle devront insister les parents, les pieux instituteurs, les curés, recevant l'impulsion de leurs évêques. Nous voulons dire la nécessité de prémunir leurs enfants ou leurs élèves contre ces sociétés criminelles, en leur apprenant de bonne heure à se défier des artifices perfides et variés à l'aide desquels leurs prosélytes cherchent à enlacer les hommes." Voilà la ligne de conduite que traçait, en 1884, le Vicaire de Jésus-Christ à ses disciples ; voilà les limites qu'Il imposait au zèle apostolique de son clergé. Or qui ne se rappelle les injures dont on a abreuvé tant de fois notre corps religieux, quand celui-ci voulut revendiquer en faveur de nos frères du Manitoba et tracer aux catholiques la voie, peut-être étroite, mais droite, du devoir ? Qui ne se souvient des armes que l'on a employées pour combattre nos évêques, des moyens dont on s'est servi pour amoindrir l'effet de leur parole évangélique, des mensonges que l'on a inventés pour ternir leur réputation et les jeter, si possible, en discrédit dans l'opinion populaire ? Toutes les armes furent bonnes, tous les moyens permis, tous les mensonges autorisés, du moment que c'était pour ruiner l'influence des évêques—ou, pour me servir de l'expression en usage chez les sectaires français et acceptée par les radicaux de cette province,—pour détruire *l'influence cléricale*.

Lors de la présentation à la chambre des communes de cette loi destinée à redresser les griefs des catholiques du Manitoba, loi que l'on a appelée Bill réparateur, nos évêques, qui n'avaient cessé depuis 1890 de revendiquer en faveur de nos coreligionnaires la liberté naturelle de faire instruire leurs enfants dans leur croyance religieuse, nos évêques, dis-je, étudièrent avec soin les articles de cet arrêté réparateur et conclurent unanimement que, dans les circonstances, la réparation ne pouvait être plus complète ; d'ailleurs l'évêque le plus intéressé s'en déclarait satisfait.

Qu'arriva-t-il alors ?..... Nos libéraux canadiens-français, soi-disant catholiques, jetant le masque dont ils s'étaient couverts jusque-là et se dressant devant l'autorité religieuse, nièrent à l'Eglise le droit de leur dicter une ligne de conduite et *proclamèrent l'indépendance absolue de la raison*. L'orgueil et le res-

pect humain montraient de nouveau à la face de l'univers, dans une circonstance aussi solennelle pour le catholicisme, leurs fruits empoisonnés ; Lucifer comptait de nouveaux imitateurs, des milliers de voix répétaient l'impie NON SERVIAM. Etrange aberration de la raison humaine ! subitement, la guerre au clergé catholique était déclarée par un parti s'affirmant catholique ; la parole et la plume rivalisèrent dans leurs attaques contre les droits du catholicisme. En maints endroits, on fut tenté d'adopter l'infamie franchise de Gambetta et de crier : *le cléricalisme, voilà l'ennemi* ; mais on fut trop lâche. Peut-être aussi la secte ne l'avait-elle pas ordonné, car elle est prudente et rusée comme le serpent. Ce ne fut pas sans émotion et sans un grand serrement de cœur que les catholiques sincères virent nos libéraux canadiens-français, tout en criant bien haut qu'ils étaient de vrais disciples du Christ, s'allier aux sectaires et proclamer la pure doctrine du rationalisme. Le chef de ce grand parti politique donna lui-même, au moment propice, le signal du passage à l'ennemi ; dans un langage froid et pondéré, rempli des subtilités habituelles à son éloquence, répondant au chef du parti conservateur qui venait d'entamer la discussion sur la deuxième lecture du Bill réparateur, ce grand libéral gladstonien traça lui-même les lignes de démarcation qu'il entendait poser entre son parti et l'élément opposé et exposa à la face du pays les idées qu'il professe au sujet du magistère de l'Eglise catholique. Commençant d'abord par affirmer que *"jamais il n'a pris la parole avec autant d'assurance, jamais il n'a été plus fermement convaincu de la justice d'une cause,"* il en vint à enseigner que *"la mesure de la justice n'est pas uniforme, mais qu'elle est en grande partie affectée par des différences de religion, des différences d'éducation et par une multitude d'autres circonstances."* Effleurant ensuite le côté constitutionnel de la question, ce catholique, aux idées aussi larges que le monde, termine son discours par la déclaration suivante, aussi catégorique que caractéristique : "Va-t-il être dit qu'occupant une position de cette nature, l'on me dictera la ligne de conduite que je dois suivre en cette chambre pour des raisons qui peuvent s'adresser aux consciences de mes collègues catholiques, mais qui ne s'adressent pas de même aux consciences de mes collègues protestants ? Non. Tant que j'occuperai un siège en cette chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position sur une question quelconque, cette position, je la prendrai, non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous

les hommes, indépendamment de leur foi, pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance."—Oh! que les partisans du Grand Architecte ont dû éprouver une joie satanique, en entendant un soi-disant catholique affirmer avec assurance de tels principes!

N'était-ce pas affirmer clairement que "*la conscience est essentiellement libre ou indépendante à l'égard de toutes les religions,*" que "*l'Etat ne connaît pas le Christ*", que "*la loi ne connaît pas le Christ*"? N'était-ce pas la trop réelle affirmation que "*le bon état de la société publique et le progrès de la civilisation demandent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée, sans qu'on ait aucun égard à la religion, comme si elle n'existait pas, ou du moins sans qu'il soit fait aucune différence entre la vraie religion et les fausses.*"? Pourquoi, grand émule de Gladstone, ne pas avoir dit simplement au peuple du Canada que ce que vous vouliez, *c'était la sécularisation de l'Etat*, et partant de là, pour être conséquent avec vous-même, *la sécularisation universelle*: sécularisation de la législation, de l'école, des sciences, de la morale, etc.? C'eût été plus franc, bien qu'un peu plus insolent. Vous avez voulu faire profession de foi de rationalisme, vous n'avez pas voulu reconnaître la suprématie de l'Eglise du Christ sur les fausses églises, vous avez voulu allier ensemble le Christ et Bélial!... Ah! pourquoi fallait-il qu'un si funeste exemple partît de si haut?

Ce qui était prévu arriva; le parti libéral canadien-français et catholique endossa la livrée du Maître, et, à quelques exceptions près, ses membres rejetèrent tour à tour ce que l'épiscopat avait accepté, trouvèrent mauvais ce que l'Eglise avait jugé bon. La secte n'avait que trop bien compté sur des alliés qui auraient dû être ses plus mortels ennemis. Rationaliste elle-même, la franc-maçonnerie venait d'entendre une profession de foi de rationalisme; travaillant à supplanter le règne du Christ au profit de celui de la raison, elle trouvait un puissant auxiliaire dans un chef de parti sacrifiant le magistère de l'Eglise à celui de sa raison. Une communauté d'idées et de principes réunissait alors des hommes que, jusque là, on aurait eu raison de croire impossibles à allier. Enfin la Providence avait permis cette épreuve pour l'Eglise canadienne; avant d'humilier plus profondément son plus mortel ennemi sur la terre, la franc-maçonnerie, le Puissant des puissants lui avait accordé un succès éphémère. Oui, éphémères et passagères sont ces victoires pour la secte; car, quelque soit la perfection des trames de son complot, il n'en est pas moins voué à un échec final; et quelques puissants que soient

ses complices, la Vierge est encore là, prête à écraser la tête du serpent, leur maître. Soldats des ténèbres, vous croyez anéantir l'œuvre divine du Dieu-Fils, vous espérez réduire notre foi au plus honteux esclavage, mais, en vérité,

Comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour nous ?

En somme, dans cette brûlante question des écoles du Manitoba, la franc-maçonnerie a eu jusqu'ici l'avantage. Après s'être faite usurpatrice, ce n'est qu'en maîtresse et en dominatrice qu'elle a consenti à traiter avec nous. La cause maçonnique s'est affermie d'une manière incalculable, en ces dernières années, grâce surtout au concours de la presse libérale canadienne-française, se réclamant d'un parti catholique et méconnaissant en même temps l'autorité épiscopale. Le bon peuple s'est laissé prendre et n'a pas suspecté la bonne foi de ceux qui lui disaient *qu'avec six mois de pouvoir*, le parti libéral réglerait la question des écoles à la satisfaction de tous. — Il est un fait qui se dégage clairement, aujourd'hui, des circonstances par lesquelles a passé cette question scolaire. c'est que, soit par amour du pouvoir, soit par conviction dans les principes énoncés, le parti libéral a été d'un puissant secours à la franc-maçonnerie dans l'exécution partielle de son complot. L'histoire impartiale qui s'écrira plus tard apprendra aux générations futures qu'en l'an 1896, lorsque l'armée catholique était aux prises avec l'armée de Satan, au plus fort de la mêlée, au moment le plus critique, la cause catholique fut trahie par des catholiques. Nouveaux Judas, nouveaux disciples avoués de Voltaire, non contents de renier leur Maître, ils s'acharnèrent à ruiner son œuvre.

Evidemment l'homme qui présidait alors aux destinées du parti libéral canadien a perdu une belle occasion d'être agréable au Saint-Père en Lui prouvant par ses paroles et par ses actes, qu'il avait bonne souvenance des enseignements précieux donnés aux hommes d'Etat catholiques dans l'Encyclique *Immortale Dei* : " Avant tout, disait le Saint-Père, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de ce nom se déterminent à être et à se montrer les fils très-dévoués de l'Eglise . . . Il faut surtout conserver la concorde des volontés et tendre à l'uniformité de l'action. On obtiendra sûrement ce double résultat, si chacun prend pour règle de conduite les prescriptions du Siège apostolique et l'obéissance aux évêques, que l'Esprit-Saint a établis pour régir l'Eglise de Dieu." Et continuant à bien préciser, le Souverain-Pontife ajoutait : " La défense du nom chrétien réclame impérieuse-

ment que l'assentiment aux doctrines enseignées par l'Eglise soit, de la part de tous, unanime et constant, et de ce côté, il faut se garder, ou d'être en quoi que ce soit de connivence avec les fausses opinions, ou de les combattre plus mollement que ne le comporte la vérité. . . . voici ce que tous doivent admettre : la profession intégrale de la foi catholique, absolument incompatible avec les opinions qui se rapprochent du RATIONALISME et du NATURALISME, et dont le but capital est de détruire de fond en comble les institutions chrétiennes et d'établir dans la société l'autorité de l'homme à la place de celle de Dieu. Il n'est pas permis non plus d'avoir deux manières de se conduire : l'une en particulier, l'autre en public, de façon à respecter l'autorité de l'Eglise dans sa vie privée et à la rejeter dans sa vie publique ; ce serait allier le bien et le mal et mettre l'homme en lutte avec lui-même, quand, au contraire, il doit toujours être conséquent et ne s'écarter en aucun genre de vie ou d'affaires de la vertu chrétienne."—Voilà le flambeau de la vérité que Léon XIII allumait en 1885, et qui depuis cette époque éclaire les nations chrétiennes sur leurs devoirs envers l'Eglise de Jésus-Christ ; il n'est pas d'endroits si reculés où sa lumière resplendissante n'ait pénétré. C'était comme une colonne de feu, guidant la marche de l'armée catholique à travers les embûches que semaient devant elle Lucifer et ses soldats sur la terre : les francs-maçons et les admirateurs du culte de la Raison. Hélas ! pouvions-nous croire qu'il se trouverait, quelques années plus tard, des catholiques ayant des yeux pour voir et ne voulant pas voir la divine Lumière ; par une étrange aberration de leur sens, ayant la Lumière devant eux, ne l'apercevant pas et l'appelant de toutes leurs forces ! Gens de peu de foi, ne serait-ce pas de vous que parle le Docteur infallible dans sa dernière encyclique *Affari vos*, quand il dit : " Du reste, les inconvénients de la loi en question avertissaient par eux-mêmes que pour trouver au mal un adoucissement opportun, il était besoin d'une entente parfaite. Telle était la cause des catholiques, que tous les citoyens droits et honnêtes, sans distinction de partis, eussent dû se concerter et s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs. Au grand détriment de cette même cause, c'est le contraire qui est arrivé. Ce qui est plus déplorable encore, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pas su se concerter pour défendre des intérêts qui importent à un si haut point au bien commun, et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien inférieur? "

Libéraux canadiens-français, qui avez voulu être disciples de

Voltaire quand il fallait vous proclamer disciples du Christ, suivez donc cette maxime de votre maître adoptif, qui a dit :

Du devoir il est beau de ne jamais sortir,
Mais plus beau d'y rentrer avec le repentir.

Et nous vous en tiendrons compte.

L. OBAY.

Le mouvement catholique

AU CANADA

La session annuelle de la législature du Manitoba a été ouverte jeudi dernier. Le discours du Trône ne fait aucune mention des négociations dont on a parlé relativement à certains adoucissements à apporter à la situation des catholiques de cette province.

Deux conclusions paraissent donc s'imposer à cet égard. La première, c'est que le gouvernement Greenway se refuse à donner un caractère officiel à ces négociations. La seconde, c'est qu'aucune loi provinciale ne garantira l'accord qui a pu être arrêté, à la suite de ces pourparlers, sur certaines questions de détail.

Ce sont deux constatations fâcheuses, mais qui ne nous causent aucune surprise. Nous ne les commentons pas autrement, car nous voulons toujours espérer que les persécuteurs, lassés, se rapprocheront de leurs victimes pour leur offrir, si tardivement que ce soit, un peu de la justice qu'elles réclament.

Sa Grandeur Mgr. l'archevêque de Montréal a mis ses fidèles en garde contre une coutume qui cadre mal avec les enseignements de l'Eglise. Un certain nombre de catholiques montréalais, jeunes gens et jeunes femmes, s'étaient fait inscrire, disaient-on, parmi les membres des sociétés protestantes connues sous les noms de Young Men's et Young Women's Christian Association. Le vénérable pasteur, tout en reconnaissant les avantages que procurent ces sociétés à certains points de vue, a déclaré que l'Eglise met ses enfants en garde contre le danger qu'il y a de s'enrôler dans des organisations sociales qui échappent à toute influence catholique.

Les directeurs des sociétés visées, interrogés à ce sujet, ont déclaré que peu de catholiques en faisaient partie.

Une dépêche annonce que Sa Grandeur Mgr. Langevin, archevêque de St. Boniface, partira, en mai prochain, pour aller assister, à Paris, à la réunion où se fera l'élection du Général de l'ordre des Oblats.

AUX ETATS-UNIS

Nos compatriotes et coreligionnaires du Massachusetts ont remporté contre l'A. P. A. une victoire signalée. Dans une séance du comité d'éducation de la législature de l'Etat tenue le 9 courant, le président, M. Aldrich, après un puissant discours de M. Dubuque en défense des droits de la minorité, a annoncé que vu les objections faites aux articles relatifs aux écoles confessionnelles contenus dans le projet de loi suscité par l'A. P. A., il allait éliminer tous ces articles.

Il ne reste plus, dit l'*Indépendant*, qu'à combattre la centralisation des écoles de délinquants dites *truant schools*. M. Donnelly a parlé contre cette partie du projet de loi, et il est douteux que ce dernier soit adopté.

La Cour d'Appel de l'Etat de New-York vient de rendre une décision remarquable, en revision d'un procès intenté par un prêtre à son évêque, pour recouvrement d'honoraires. Nous empruntons les détails qui suivent à l'*Etoile*, de Lowell, Mass. :

Le plaignant est l'abbé John F. Baxter, et le défendeur Mgr. Charles E. McDonnell, évêque de Brooklyn.

Nous ignorons ce qui a donné lieu à ce procès, et nous ne voulons pas le savoir.

Toujours est-il que l'évêque a gagné son procès, la Cour d'Appel ayant décidé, au contraire du tribunal de première instance, que les prêtres catholiques n'ont recours contre leurs évêques que devant les tribunaux ecclésiastiques, dans des questions de salaire.

Mgr. McDonnell a admis que les prêtres séculiers aux Etats-Unis sont nommés aux postes qu'ils occupent, soit comme curés, vicaires, chapelains, recteurs, etc., par l'évêque du diocèse à qui tous les prêtres doivent rendre compte des propriétés ou argents qu'ils reçoivent ; mais ils n'ont pas le droit, par les lois et règlements de l'Eglise, de tenir les évêques responsables pour les émoluments attachés aux positions qu'ils occupent.

Et l'évêque, d'après la Cour d'Appel de New-York, avait raison.

Un journal canadien-français des Etats-Unis, en annonçant à ses lecteurs que Mgr. Bruchési a accepté de donner le sermon, dans l'église St. Patrice, à Montréal, lors de la célébration de la fête nationale des Irlandais, le 17 mars courant, demande à quand un discours de St. Jean-Baptiste par un évêque irlandais-américain. Cette toute petite question suggère tout un monde de pensées.

Les autorités ecclésiastiques, aux Etats-Unis, ont reçu de la S. C. de la Propagande un décret portant défense de se servir de drapeaux nationaux et d'Etat, ou d'autres emblèmes séculiers pour décorer les églises. Aux termes de ce décret, il est aussi défendu de se servir, dans le même but, de bannières non bénites appartenant à des sociétés privées. Les drapeaux et emblèmes qui pourront servir dans la décoration des temples devront être ceux d'une société dont les statuts auront été approuvés par les autorités ecclésiastiques et qui sera sous la juridiction de l'évêque ; ils devront aussi porter des insignes religieux distincts.

Le fait suivant donnera une idée de l'ingéniosité à laquelle peut pousser le zèle évangélique. L'abbé James Dougherty est le curé de la paroisse Ste. Monique, à New-York, une paroisse qui compte 10,000 catholiques. En prenant charge de la paroisse, il se trouva en face d'une dette flottante de plus de \$100,000. Il décida de la payer. Mais comment ?

Au cours des démarches qu'il dut faire dans ce but, une compagnie d'assurance offrit de lui avancer la somme requise, pourvu qu'il procurât à la compagnie des assurances s'élevant à tel chiffre. Ce fut une révélation pour l'abbé Dougherty. Après avoir discuté la chose avec quelques paroissiens de bon jugement et de conseil sûr, il amena onze prêtres et laïques à prendre chacun une police d'assurance au chiffre de \$10,000, d'après le système de dotation de 20 ans. Le projet réussit on ne peut mieux, si bien qu'aujourd'hui l'ancienne dette est éteinte et que, sur les obligations nouvelles, il ne paie plus que 4 pour 100, au lieu de 7 pour 100 qu'il payait avant de réaliser cette heureuse idée. Il va de soi que les \$3,000 de primes annuelles sont garanties par le revenu paroissial et qu'on se fera une loi de les payer tous les ans avec une scrupuleuse fidélité.

Et voilà comment le zèle évangélique sait tirer parti des plus mauvaises situations.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Le télégraphe nous a donné dans le temps un bref récit de l'injurieuse manifestation par laquelle un groupe d'anti-cléricaux de Rome a protesté, aux cris de *A bas le Pape ! Vive Zola !* contre l'attitude prise par les étudiants catholiques, lors des fêtes de la fin de février dernier. Le gouvernement a tout laissé faire et n'a songé à intervenir que lorsque les manifestants ont joint à leurs cris de haine à la papauté le cri non moins significatif de *Vive la Révolution sociale !*

Il paraît qu'un gouvernement étranger s'est ému de ces faits et a fait au gouvernement italien de très claires représentations. Il est à espérer que cette intervention produira son effet et décidera l'Italie officielle à refréner un peu la manifestation des haines dont elle a d'ailleurs donné la première le coupable exemple.

—Il nous fait plaisir d'adjoindre aux nombreux encouragements donnés au journalisme catholique par le Souverain Pontife et les catholiques les plus en vue une déclaration nouvelle, celle de Mgr. Richelmy, archevêque de Turin.

Après avoir, dit la *Croix*, tracé l'idéal du journaliste chrétien, le prélat insiste avec une particulière éloquence près des membres du clergé et des catholiques militants, afin qu'ils aident les journaux qui se sont donné la tâche, souvent difficile et pénible, de défendre la religion et la morale.

Mgr Richelmy fait à ses prêtres une sorte de devoir de prêter soutien au journalisme catholique.

“ Il en est, dit-il, beaucoup parmi les ecclésiastiques et laïques qui, tout en appréciant la puissance de la presse en nos temps, n'ont néanmoins aucune part directe dans la noble mission du journalisme catholique. Or, à tous ceux-là, je recommande instamment d'éviter tout ce qui peut gêner ou retarder le zèle des écrivains honnêtes ; et, en même temps, je prie tous mes Frères et Fils de haïr et de combattre les efforts et les ruses de la presse qui, par une étrange corruption de mots, s'appelle “ libérale ”, quand, en vérité, elle se montre l'ennemi de toute liberté et de toute justice.

“ Gardez-vous, mes très chers, de cette vaine curiosité ou de ce vil respect humain qui vous porteraient à lire, et surtout à louer ces feuilles où l'on fait la guerre au Christ et à son Vicaire ; gardez-vous de critiquer avec intolérance et présomption ces périodiques qui, malgré quelques défauts, ont le grand mérite de défendre la cause catholique.

“ Je dis plus : ceux à qui le Seigneur a donné le surcroît des biens terrestres doivent à leur tour offrir secours et subside pour le journalisme catholique. Qu'il ne vous suffise pas, mes très chers, de délier votre bourse en prenant votre abonnement, mais

répandez dans le peuple en un grand nombre d'exemplaires le journal bon et religieux ; faites-vous par votre généreux concours les promoteurs de toutes les améliorations que les gens honnêtes désirent dans notre presse périodique, et que les riches seuls peuvent nous permettre de réaliser."

—Les *Questions actuelles* de Paris ont récemment publié le texte latin des "Addenda et Variationes," apportées au bréviaire par décret de la Congrégation des Rites en date du 7 décembre et sanctionnées par le Pape le 11 du même mois. Ces changements sont, paraît-il, les plus considérables qui aient jamais été faits.

—"Sur la proposition de la Propagande, dit une dépêche de Rome à l'Agence Havas de Paris, le Pape a nommé le P. Augustin Hacquard, vicaire apostolique du Sahara."

FRANCE.—A noter en France, au point de vue de la situation électorale, le discours prononcé à Blois, au congrès de la Jeunesse royaliste, par M. le duc de Luynes, l'un des amis du duc d'Orléans, et dans lequel il a conseillé aux royalistes de juger la situation au seul point de vue de l'intérêt supérieur de la patrie et, dans les circonscriptions où il leur paraîtrait impossible de faire élire un de leurs amis, d'appuyer les candidats soucieux de la paix sociale, de la vérité et de la justice.

ANGLETERRE.—Son Eminence le cardinal Vaughan, l'infatigable archevêque de Westminster, vient encore d'accepter la présidence d'une association charitable de formation récente : *The Catholic Prisoners' Aid Society* de Londres.

Cette société se propose de prendre soin des prisonniers catholiques à leur sortie de prison, de leur fournir du travail et de les habiller convenablement ; car il arrive souvent que l'état déguenillé dans lequel ces pauvres diables se présentent chez les patrons les font renvoyer sans grandes phrases et les mains vides. On s'occupera aussi de leur fournir avec le travail moralisateur, toutes les facilités possibles pour revenir à la pratique de leur religion, qui est bien le meilleur instrument de réforme qui se puisse désirer.

"On dit, écrit la *Sacred Heart Review*, à laquelle nous empruntons ces détails, que sur les six ou sept mille catholiques qui chaque année, sont internés dans les prisons de Londres, il en est une grande partie qui ont été victimes d'une tentation soudaine et qui sont loin d'être des pécheurs endurcis et irrémédiables."

BELGIQUE.—La question de la sanctification du dimanche est certainement l'une de celles qui préoccupent le plus vivement les

catholiques en tous pays. Aussi nous saura-t-on gré de reproduire les chiffres donnés par la *Revue Générale* de Belgique, dans sa livraison de mars, sur le travail du dimanche dans les établissements industriels ou commerciaux. Voici ce que dit notre confrère bruxellois :

“ Sur ce point l'Office du Travail a entrepris une grande enquête dont les conclusions, publiées à diverses reprises, ont attiré l'attention de tous les économistes. Voici, très brièvement, les derniers renseignements qui ont paru. Ils concernent les mines de houille, les mines et minières métalliques, les carrières à ciel ouvert ou souterraines, soit 320 établissements avec 133.428 ouvriers dont 114.778 hommes, 6069 garçons et 7172 filles de moins ou de plus de 16 ans. Au point de vue qui nous occupe, les établissements visités peuvent se répartir en trois catégories :

- 1re catégorie. Jamais de travail le dimanche. 86 maisons occupant *en semaine* 6616 ouvriers ;
- 2me “ Travail irrégulier. 48 maisons occupant *en semaine* 4736 ouvriers ;
- 3me “ Certain travail tous les dimanches. 186 maisons occupant *en semaine* 122.526 ouvriers.

Quant à la nature du travail :

La production est l'objet du travail régulier dans 36 maisons, du travail irrégulier dans 56 autres.

Les réparations, le nettoyage et l'entretien sont l'objet d'un travail régulier dans 156 maisons, d'un travail irrégulier dans 155 autres.

Le gardiennage, les transports et l'expédition sont l'objet d'un travail régulier dans 66 maisons, d'un travail irrégulier dans 41 autres.

Dans la plupart des cas, il s'agit de travaux pour lesquels le récent congrès de Zurich admettait une dérogation forcée à la loi du repos. Nous n'oserions nous montrer plus exigeant, mais nous avons le devoir de souhaiter que les chefs d'industrie, stimulés par l'inspection de l'Etat et plus encore par leur respect de ceux qu'ils emploient, recherchent sérieusement les moyens d'arriver à restreindre le plus possible la production du dimanche, afin qu'en ce jour sacré l'ouvrier puisse appartenir à lui-même, à sa famille, et, s'il le veut, à Dieu.”

Voilà de nobles paroles.

ESPAGNE.—Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié la spoliation par le gouvernement espagnol du sanctuaire de Notre-Dame de Lluch, spoliation qui provoqua une protestation indignée de Mgr Cervira, évêque de Palma, et l'excommunication par le même de M. Reverter, ministre des Finances. On fit alors grand bruit à ce sujet dans la presse maçonnique des deux hémisphères.

Eh ! bien, l'illustre prélat est mort depuis, mais la cause pour laquelle il avait combattu a triomphé et le gouvernement espa-

gnol vient d'ordonner la restitution de toutes les richesses enlevées, et ces messieurs des loges en sont quittes pour leurs frais d'indignation.

AUTRICHE-HONGRIE.—Mgr. Strossmayer, l'illustre évêque de Diakovo dont le nom est connu de l'univers entier, vient de célébrer le soixantième anniversaire de sa promotion au sacerdoce. De grandes fêtes ont été célébrées à cette occasion et le Souverain Pontife a tenu à offrir au vénérable jubilaire un témoignage spécial de son estime en lui accordant le droit de porter le pallium.

SUISSE.—“ L'accentuation du mouvement catholique ainsi que la pacification religieuse en Suisse se manifeste, notamment, dit l'*Univers*, par le vote réparateur de la population du diocèse de Coire, en faveur des établissements religieux. Cela permet, avec d'autres indices, d'envisager comme une éventualité très probable les démarches que quelques-uns annoncent déjà commencées pour le rétablissement du poste d'internonce apostolique en Suisse.”

—La population catholique de la république helvétique vient de perdre en la personne de M. Louis Wuilleret, président du grand conseil de Fribourg, vice-président du conseil cantonal, député au conseil national, décédé à l'âge de 82 ans, l'un de ses plus dignes et plus respectés chefs.

M. Wuilleret a joué un grand rôle dans son pays et y a été mêlé à toutes les affaires civiles et religieuses. Il a toujours combattu pour les droits de l'Eglise. Paix et honneur à sa mémoire !

LIBAN.—Nous avons à deux reprises déjà parlé de l'élection nécessaire par la mort de Mgr. Grégoire Youssef, patriarche grec-melchite catholique, élection à laquelle certains fonctionnaires turcs ont d'abord mis des obstacles qui ont prolongé jusqu'au 25 février dernier le veuvage de cette église.

Le successeur de Mgr. Youssef est Sa Béatitudo Mgr. Pierre Géraigiry, évêque de Panéas. Mgr. Géraigiry est âgé de 57 ans. C'est un ami de la France et il a pendant un certain temps séjourné dans ce pays. Il portera le titre de patriarche d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'Orient.

SERBIE.—“ Mgr. Innocentius, évêque de Nisch, vient, dit la *Croix*, d'être élu patriarche de Serbie sur le siège de Belgrade, en remplacement de feu le patriarche Michel.”

PÉROU.—Il y a quelque temps nous relations, d'après la *Croix* de Paris, la démission de M. de la Romana, le chef du cabinet du Pérou, qui préférerait renoncer à la haute position qu'il occupait dans le gouvernement de son pays, plutôt que de mettre son nom au bas de la loi sanctionnant l'introduction du mariage civil dans cette catholique république du Sud-Amérique, et nous disions alors que cet événement serait sans doute gros de conséquences pour l'avenir.

Eh bien, nous voyons par une lettre adressée à la *Review* de St Louis, Mo., que l'ex-ministre, que sa ville natale avait au lendemain de sa démission, accueilli avec d'enthousiastes démonstrations de joie, est à former un parti catholique qui jouera certainement un grand rôle dans la politique du pays et dont l'objectif principal devra évidemment être le rappel de la loi du mariage civil.

Il se prépare là-bas d'intéressants événements au courant desquels nous tiendrons certainement nos lecteurs.

BRÉSIL.—Nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler du Brésil, dans cette revue, croyons-nous. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir citer au sujet du mouvement catholique dans ce pays l'opinion d'un homme bien placé pour voir. Nous voulons parler de Mgr Fergo O'Connor qui, jusqu'à ces derniers temps encore, occupait le poste de vicaire-général de l'évêque de San Paulo. Voici ce que ce prélat écrivait récemment à notre confrère de la *Review* de St Louis, Mo.

“ Le mouvement catholique au Brésil en est encore à ses premiers pas. La tradition portugaise et les intrigues royales et jansénistes ont tenu jusqu'ici notre pays dans l'indifférence en ce qui concerne le progrès religieux. Nos catholiques aiment à appartenir à des sociétés dont les membres sont en grande partie des francs-maçons. Heureusement qu'il s'opère parmi eux un travail d'épuration lent mais sûr et avant longtemps sans doute il nous sera possible de constater que le mouvement catholique fait des progrès,—ce qu'il faut souhaiter ardemment.”

Ajoutons que le gouvernement républicain a fait récemment disparaître certaines entraves apportées par l'empire au séjour en ce pays de certaines communautés religieuses et que des missionnaires dévoués ont sans doute profité et profiteront encore de cet acte véritablement libertaire, suivant le mot aujourd'hui à la mode, pour se dévouer au relèvement moral de la population brésilienne.

14 Mars 1898.